

**CANDIDATURE AU CONSEIL CONSULTATIF
DE LA FONDATION DES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT TD**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifestez envers la Fondation des amis de l'environnement TD en posant votre candidature à titre de membre du conseil consultatif. La Fondation a été créée en 1990 pour démontrer que toute action concertée peut grandement contribuer à la protection de notre environnement. La Fondation des amis de l'environnement TD apporte une aide financière à des projets qui ont un effet positif sur l'environnement du Canada.

Comme donateur à la Fondation des amis de l'environnement TD, vous pouvez devenir membre de votre conseil consultatif de section et participer à l'étude et à la recommandation des projets que la section de la Fondation des amis de l'environnement TD pourrait appuyer dans votre collectivité. Le mandat d'un membre du conseil consultatif dure trois ans.

Chaque année, la participation dévouée de clients et d'employés de TD Canada Trust à un conseil consultatif permet d'évaluer les projets soumis par des organismes et des groupes locaux. On compte plus de 94 conseils consultatifs au Canada.

Candidature

Veuillez remplir toutes les sections de la présente formule et la retourner à La Fondation des amis de l'environnement TD, ou la remettre à la succursale TD Canada Trust la plus près.

NOM :

SOCIÉTÉ/FONCTION :

ADRESSE :

Domicile :

TÉLÉPHONE :

Domicile :

Bureau :

COURRIEL :

TÉLÉCOPIEUR :

1) Veuillez fournir les renseignements suivants au sujet de votre don mensuel à la Fondation des amis de l'environnement TD. (Notez que vous devez être client de TD Canada Trust et verser un don mensuel pour pouvoir devenir membre du conseil consultatif. Vous recevrez un reçu aux fins de l'impôt si votre don annuel est d'au moins 10 \$.)

Don mensuel _____\$

2) Comment avez-vous connu l'existence de la Fondation des amis de l'environnement TD?

- Employé/directeur d'une succursale TD Canada Trust
- Documentation marketing dans les succursales (brochure, affiche)
- Médias/journaux
- Membre actif du conseil consultatif
- Autre, veuillez préciser _____

3) Pourquoi souhaitez-vous devenir membre du conseil consultatif?

4) Avez-vous une expérience ou un intérêt particulier qui serait pertinent dans ce rôle?

5) Appartenez-vous à d'autres organismes environnementaux? Lesquels?

6) Indiquez les jours et les heures où vous pourriez participer aux réunions du conseil consultatif.

Si votre candidature comme membre du conseil consultatif est retenue, les modalités de participation au conseil décrites dans le document ci-joint s'appliqueront.

Nous vous remercions d'avoir rempli la présente. Le coordonnateur de la section de la Fondation des amis de l'environnement TD dans votre collectivité communiquera avec vous pour vous informer de l'état de votre candidature. Nous apprécions l'intérêt et l'engagement que vous témoignez envers l'environnement.

Signature _____ Date _____

Modalités de participation au conseil

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil doivent s'abstenir de voter lorsqu'ils se trouvent en situation de conflit d'intérêts possible, par exemple lorsque les membres du conseil ont un intérêt ou sont membres de l'organisme qui présente une demande d'aide financière, ou sont associés avec les directeurs de l'organisme.

Entente de non-divulagation

Le candidat accepte de tenir confidentiel, tout renseignement à l'égard du Groupe Financier Banque TD et des sociétés membres de son groupe, de la Fondation et du conseil consultatif de section, obtenu du fait de sa participation au conseil, de ne le divulguer à quiconque ni de l'utiliser d'une façon ou d'une autre, autrement que dans le cadre de ses responsabilités à titre de membre d'un conseil consultatif de section, à moins que le renseignement soit du domaine public ou que le Groupe Financier Banque TD ait donné son consentement par écrit.

Les exemples de renseignements confidentiels comprennent, mais ne se limitent pas aux suivants : les montants d'aide financière disponibles et les renseignements sur les clients de TD Canada Trust, sur les donateurs ou les comptes de la Fondation, sur d'autres membres du conseil consultatif et sur les demandes d'aide financière.

Identification des membres du conseil

Le candidat reconnaît que le nom des membres du conseil consultatif de section doit être divulgué dans la (les) succursale(s) de TD Canada Trust dans la région géographique du conseil consultatif de section. Le candidat reconnaît de plus que le Groupe Financier Banque TD et/ou la Fondation peuvent, à leur discrétion, publier, faire connaître ou diffuser par des façons et moyens divers, des renseignements à l'égard d'un conseil consultatif de section ou d'un ou plusieurs de ses membres. Le candidat accepte par conséquent toute publicité raisonnable faite par le Groupe Financier Banque TD et/ou la Fondation à l'égard du candidat d'une manière ou d'une autre, et dans les médias, y compris l'utilisation de multimédia et de l'Internet, le cas échéant, et le candidat donne quittance au Groupe Financier Banque TD et à la Fondation, à leurs directeurs, dirigeants, employés et agents respectifs et les libère de toute responsabilité à l'égard de quelque demande, réclamation, action, poursuite, procédure, cause d'action, droit, et de tous dommages-intérêts, préjudices, blessures ou pertes (y compris des dommages-intérêts particuliers, économiques, consécutifs ou indirects) découlant de toute publicité du Groupe Financier Banque TD et/ou de la Fondation.